

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1692

présenté par
Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	300 000 000
Jeunesse et vie associative	300 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de financer la transition écologique des structures de l'éducation populaire.

Les structures associatives de l'éducation populaire sont toutes engagées dans des dispositifs de transitions écologiques. Il s'agit d'une demande de l'État ainsi que des volontaires et bénévoles de ces structures. Pourtant, face à un manque de moyen, ces structures ne peuvent s'appliquer à elle même les actions qu'elles portent. Il y a donc un vrai besoin d'un soutien en dépense d'investissement et de fonctionnement afin de permettre à ces structures de se mettre en phase avec les objectifs de transition écologique.

Ces besoins sont diverses, rénovation thermique des bâtiments, fin de l'usage des plastiques unique lors des goûters, végétalisation des espaces de la structures, il faut à la fois soutenir les associations dans des dépenses d'investissement pour permettre d'avoir accès à des locaux et du matériel plus en phase avec des objectifs de transition, et également permettre et accompagner un fonctionnement plus écologique de ces structures.

En France il existe 1.400 centres sociaux, la rénovation énergétique de ces bâtiments représente au minimum un investissement de 200.000.000€. en comptant les autres structures associatives ainsi qu'une aide aux dépenses de fonctionnement à destination des actions en faveur d'une transition écologique cet amendement propose donc une augmentation de 300.000.000€ de l'action 1 du programme 163.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement propose de transférer 300 millions d'euros de l'action 02 "Développement du sport de haut niveau" du programme 219 "Sport" vers l'action 01 "Développement de la vie associative" du programme 163 "Jeunesses et vie associative".

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons toutefois le gouvernement à lever le gage.